

Décision 06-D-15 du 14 juin 2006

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur de la pose et de l'entretien des
voies de chemin de fer

Posted on: 22 juin 2006 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des Finances et
de l'Industrie

Dispositif(s)

Décision mixte
Pratique établie
Pratique non établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

DG Entreprise, TSO, Amec Spie Rail,
Vossloh Infrastructure Services, Angelo
Meccoli & Cie, STPV, Entreprise Lamblin,
R.Vecchietti, Européenne de Travaux
Ferroviaires (ETF)

Lire

le texte intégral de la décision

123.51 Ko